

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2015

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, PREAU Jean, BARBOT Eric, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, VENDE Sabine formant la majorité des membres en exercices.

Monsieur MARSAUD Christian avait donné un pouvoir à Monsieur RENAULT Claudy
Monsieur PELLETEUR Lionel avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe

Monsieur BONNEAU Pierre a été élu secrétaire

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte rendu, il est validé par l'ensemble des présents.

1) DEVIS POUR PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire fait part des devis suivants :

la société SES de CHAMBOURG SUR INDRE : 1057,44€ TTC relatif à l'achat de panneaux de signalisation et ceci suite à la création des nouvelles voies,

la société SES : 2590,20€ TTC relatif à la pose de coussins berlinois rue de la croix et ceci afin de diminuer la vitesse,

la société COULAIS de CHAURAY : 180€ les 400 exemplaires d'autocollants en impression numérique avec le logo de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société SES de CHAMBOURG SUR INDRE d'un montant de 1057,44€ TTC relatif à l'achat de panneaux de lieudits. Cette somme sera inscrite au compte 21578 du budget primitif 2015. En ce qui concerne les deux autres devis la décision est reportée. D'autres devis seront demandés pour les coussins berlinois.

2) DOSSIER TELEPHONIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a confié à la société solutions.com la renégociation de nos contrats de téléphonies pour les lignes fixes et internet.

La société solution.com nous a proposé de regrouper les lignes fixe et internet de la mairie et de l'école primaire. Le coût mensuel des factures de téléphone pour toutes les lignes sur budget communal et assainissement est actuellement de 279,48€ HT. Il passerait à 162,10€ HT avec CORIOLIS ET NORDNET. Les frais de gestion du contrat s'élèvent à 15€ par mois. Il faudra aussi ajouter 150€ de frais de renégociation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de solution.com et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renégociation.

3) DOSSIER DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune loue depuis le 08/03/2011 un photocopieur CANON IR 3225N noir et blanc aux Ets BOUTIN de FONTENAY LE COMTE moyennant un loyer de mensuel de 191,36€ TTC.

Monsieur le Maire pense que pour l'impression du bulletin municipal il serait judicieux d'opter pour un photocopieur couleur. Il a donc consulté les sociétés SBS et BOUTIN.

Les devis s'élèvent respectivement à 215,93€ HT pour SBS et à 215€ HT pour BOUTIN pour un photocopieur couleur qui possède « le module pliage agrafes pique à cheval ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la société BOUTIN de FONTENAY LE COMTE soit un montant 215€ mensuel. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de location.

4) SUBVENTION POUR L'ADMR

L'ADMR vient de déposer comme chaque année une demande de subvention. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'association locale ADMR de MAILLEZAIS a étendu son territoire en intégrant les communes de l'association de NIEUL SUR L'AUTISE. L'association comprend donc 8 communes : BOUILLE COURDAULT, LIEZ, MAILLEZAIS, NIEUL SUR L'AUTISE, ST HILAIRE DES LOGES, ST PIERRE LE VIEUX, ST SIGISMOND et XANTON-CHASSENON. L'ADMR intervient pour apporter une aide personnalisée aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles. L'association est intervenue 967 heures sur la commune de XANTON pour l'activité autonomie et 78 heures pour l'aide aux familles.

L'association sollicite une subvention de 477€.

Monsieur le Maire propose donc que la commune de XANTON-CHASSENON verse une subvention de 100€ sur le budget communal. La demande sera aussi étudiée à la prochaine réunion du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de verser à l'ADMR de MAILLEZAIS la somme de 100€. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget communal 2015

5) REMBOURSEMENT DES ARRHES POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HILAIRET David et Madame RISTOR avaient réservé la salle des fêtes pour leur mariage le 20 Juin 2015. Or, Monsieur HILAIRET est décédé subitement. Monsieur le Maire propose donc de rembourser les arrhes à Madame RISTOR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de reverser la somme de 100€ à Madame RISTOR de NIEUL SUR L'AUTISE pour les arrhes qui ont été versés en 2014.

6) MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la précédente réunion, il avait été décidé de fixer à 245€ (la soirée électricité comprise) le montant de la location de la salle des fêtes « Robert Moreau ». Ce tarif ne concernait que les associations extérieures à la commune du lundi au vendredi. Or, il a été porté dans sur la délibération du lundi au jeudi.

Monsieur le Maire informe qu'il y a donc lieu de modifier la délibération prise au cours de la séance du 12 janvier dernier et de porter sur la délibération du lundi au vendredi au lieu du lundi au jeudi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les associations extérieures à la commune, la location de la salle des fêtes « Robert Moreau » à 245€ (la soirée) électricité comprise et ceci uniquement du lundi au vendredi. Les associations devront toujours verser une caution de 300€. Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer ce tarif.

7) ADHESION AU FDGDON

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les organismes Nuisibles lutte contre les rats, les souris et les taupes.

Monsieur le Maire propose donc de reconduire l'adhésion pour 2015 soit la somme de 117,13€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles soit la somme de 117,13€. Cette somme sera inscrite au compte 6281 du budget primitif 2015.

8) DEVIS POUR LE 14 JUILLET 2015

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis de l'artificier ROCHAIS David DU TABLIER et du DJ « PRIVATE » DU PERRIER pour l'animation et le feu d'artifice du 14 juillet 2015.

Les devis s'élèvent respectivement à 3900€ TTC pour le feu d'artifice et à 990€ TTC pour l'animation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'une part de reconduire le 14 juillet comme l'année passée et d'autre part de valider les devis de Monsieur ROCHAIS David pour 3900€ et de DJ PRIVATE pour 990€ TTC. Ces sommes seront inscrites au budget primitif 2015.

9) PARC EOLIEN

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la société FUTURES ENERGIES SARL, filiale du groupe GDF SUEZ spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, souhaite lancer des études de faisabilité, sur la zone apparaissant en annexe, en vue de l'éventuelle implantation d'un parc éolien sur la commune.

Le maire précise qu'à ce jour, aucun accord foncier n'a été signé entre des propriétaires, des exploitants agricoles et la société, et que cette dernière n'a pas encore entrepris d'études de faisabilité, ni même défini une zone d'étude potentielle, de sorte que la faisabilité du parc éolien n'est pas encore établie, ni même son emplacement.

Les conseillers municipaux confirment que ni eux, ni leurs proches n'ont signé d'accords fonciers avec la société Futures Energies sur des terrains leur appartenant ou exploités par eux à des fins agricoles.

Toutefois, certains conseillers sont propriétaires et/ou exploitants agricoles de terrains situés sur la commune, et qu'à ce titre, ils pourraient être éventuellement concernés à titre privé par la construction et l'exploitation du parc éolien, et ne souhaitent donc pas prendre part au vote du conseil municipal.

Ces conseillers sont les suivants : Monsieur THIBAUD Jean-Michel, Madame CHATEVAIRE Bernadette, Madame BURCELOT Emilie et Mademoiselle VENDE Sabine.

Afin d'éviter toute éventuelle influence de ces derniers sur le vote du conseil municipal, lesdits conseillers ne prennent pas part au vote, et sortent de la salle du conseil durant le vote de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe **par 10 oui et 1 contre** à la société Futures Energies pour le lancement d'études de faisabilité d'implantation d'un parc éolien sur la commune, ainsi que le lancement de la phase de sécurisation foncière.